

devant toute la Chambre réunie plutôt qu'au comité que certains vis-à-vis ont peut-être été induits en erreur et croient que ce crédit particulier représente la totalité des contributions du gouvernement dans ce domaine. Il se peut très bien que des programmes gouvernementaux soient entrepris ou puissent être appliqués par d'autres moyens, avec les demandes de crédits nécessaires. Il en est sûrement ainsi pour la question à l'étude aujourd'hui.

• (4.10 p.m.)

Pour illustrer ce principe, citons le programme LIFT, dont le député de Peace River a parlé et qui s'appuie en grande partie sur des lois existantes. Aux termes des règlements établis conformément à la loi sur la Commission canadienne du blé, la plus importante partie du programme peut entrer en vigueur. La loi sur la Commission du blé, par exemple, autorise à appliquer l'ensemble du système de contingentement. C'est ce que le gouvernement a l'intention de faire.

Lorsque le programme a été annoncé, le gouvernement a fait connaître clairement son intention sous ce rapport. Cette dépense de 100 millions, déjà qualifiée à maintes reprises de minable par le député de Peace River et, sauf erreur, de parcimonieuse par le député de Nanaïmo-Cowichan-Les Îles (M. Douglas), est une somme considérable qui doit certes être englobée dans les crédits.

L'autorité accordée pour effectuer ce paiement aux termes de ce programme, je le répète, est prévue en partie ailleurs dans la loi. Il importe que les députés sachent quand on peut ainsi autoriser une dépense indispensable à un programme prévu ou autorisé ailleurs. Ce fait anéantit, pour m'exprimer simplement, les arguments entendus de temps à autre au sujet de ce qui devrait ou non être inclus dans la substance même d'un poste des crédits.

En l'occurrence, par exemple, l'adoption du crédit à l'étude est une partie très importante du programme, mais ce n'est certainement qu'un aspect auxiliaire ou connexe en ce qui concerne d'autres parties du programme qui peuvent être appliquées en vertu des dispositions générales de la loi.

**L'hon. George Hees (Prince Edward-Has-tings):** Monsieur l'Orateur, je crois comprendre que nous avons maintenant la permission de faire des remarques générales sur les programmes du gouvernement. Je veux en profiter pour commenter brièvement des questions fort controversées la semaine dernière, en particulier l'inflation et le chômage, et l'influence

néfaste des programmes du gouvernement à cet égard.

Il y a eu une semaine dimanche soir, tous les téléspectateurs qui écoutaient les nouvelles de Radio-Canada ont été très surpris d'entendre le ministre des Finances (M. Benson) révéler le dernier chapitre de l'effort quadriennal du gouvernement pour surmonter l'inflation. Il a alors dévoilé les derniers projets du gouvernement qui se veut moderne, avec ses ordinatrices et les nombreux brillants jeunes hommes, appelés penseurs modernes, qui travaillent dans le bureau du premier ministre.

C'est avec stupéfaction que nous avons entendu le ministre des Finances mentionner, au cours de son exposé sur les projets actuels du gouvernement pour combattre l'inflation, un programme qu'on met en œuvre dans divers pays du monde depuis des centaines d'années. Le gouvernement actuel, qui s'appuie sur les ordinateurs et les jeunes gens doués, va maintenant combattre l'inflation au moyen de ce procédé séculaire qui consiste à ralentir l'économie en restreignant le crédit. Dans tous les pays où l'on en fait l'essai, le moyen employé résidait dans les mises à pied. Lorsqu'ils ont faim, les travailleurs visés consentent à travailler pour un moindre salaire. En conséquence, les frais diminuent, les prix tombent et le pays en cause estime qu'il a vaincu l'inflation.

Nous avons entendu le ministre des Finances dire très clairement à la télévision l'autre soir que, de l'avis du gouvernement, il est possible que le chômage doive augmenter en 1970 par rapport à 1969 si, pour reprendre sa propre expression, nous voulons mater l'inflation. Voilà donc la politique du gouvernement. Après avoir échoué pendant quatre ans dans ses efforts pour maîtriser l'inflation, il se rabat finalement sur des méthodes qui ont cours depuis des centaines d'années. Il admet en fin de compte que tout ce que la soi-disant société juste peut produire de mieux, c'est cette grande politique brutale et réactionnaire de l'accroissement du chômage, de la misère et des privations en usage depuis si longtemps.

Examinons pour un instant le programme que met en œuvre depuis quatre ans le gouvernement pour combattre l'inflation. Les trois premières années, il a eu recours, dans de nombreux budgets, aux majorations d'impôts, mais sans succès. Le coût de la vie continua d'augmenter d'année en année à un rythme constamment accéléré. Finalement, après trois ans de majoration d'impôts, le gouvernement décida que ce moyen n'était pas efficace.

[L'hon. M. Lang.]